

GRAND PRIX YVES DULLIEUX

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est validé par la ligue de golf de Normandie.

Il complète le règlement général des épreuves fédérales amateurs et celui spécifique des épreuves en simple ou en double et respecte le cahier des charges des "Grands Prix" FFG 2018.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Dates :

Samedi 2 et dimanche 3 juin 2018

Lieu :

Golf de Rouen Mont Saint Aignan
Rue Francis Poulenc
76130 MONT SAINT AIGNAN

Forme de jeu :

36 trous en strokeplay brut, 18 trous par jour

Séries :

- Messieurs : série unique de joueurs d'index inférieur à 11,5 à la date limite des inscriptions
- Dames: série unique de joueuses d'index inférieur à 14,5 à la date limite des inscriptions
- Professionnels : série unique mixte

Conditions de participation :

Cette compétition est ouverte aux licenciés de la FFGolf ou d'une fédération étrangère reconnue. Le licencié de la FFGolf doit être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié (certificat ou attestation enregistré auprès de la FFGolf à la date limite des inscriptions). Les joueurs étrangers doivent fournir un certificat médical à l'inscription.

Contrôle anti-dopage :

Les mineurs inscrits doivent être en mesure de présenter à tout moment un document écrit d'un représentant légal autorisant un prélèvement sanguin.

Champ des joueurs et wild-cards :

Le champ de joueurs est limité à 144 participants dont

- au minimum 33 dames (sauf manque de candidates à la date de clôture des inscriptions)
- au maximum 15 professionnels.

Dix pour cent du champ, soit 11 places pour les messieurs et 3 places pour les dames, est réservé aux licences or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord (sans limite d'index) les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, puis l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis, dans les limites d'index fixées, l'ordre des index. La ligue de Normandie dispose au maximum de 14 wildcards (dont 3 pour la DTN le cas échéant) affectées avant la date de clôture des inscriptions en fonction de sa politique sportive.

Par ailleurs, une épreuve qualificative permettant d'attribuer 7 wildcards supplémentaires (5 pour les messieurs et 2 pour les dames) aura lieu sur le golf de Rouen Mont-Saint-Aignan le samedi 19 mai 2018.

Inscriptions :

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 18 mai à 20 heures.

L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du chèque des droits d'inscription à l'ordre du Golf de Rouen Mont-Saint-Aignan.

Une liste des joueurs retenus à la date de clôture des inscriptions sera publiée au plus tard le mardi 22 mai sur le site internet du club.

Droits d'engagement :

Adulte : 60 € - Membre club de Rouen Mont-Saint-Aignan : 25 €

Jeunes de 19 à 25 ans : 30 € - Membre club de Rouen Mont-Saint-Aignan : 25 €

Jeunes de 18 ans et moins : 20 € - Membre club de Rouen Mont-Saint-Aignan : 10 €

Les droits d'engagements comprennent les deux tours de compétition et la journée de reconnaissance officielle du vendredi 1^{er} juin (réservation obligatoire à l'accueil du golf).

Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs reste redevable des droits d'engagement.

Tirage des départs :

- 1er jour dans l'ordre croissant des index
- 2ème jour dans l'ordre inverse des résultats de la veille.

Les heures de départs du 1er tour seront disponibles par téléphone au 02 35 76 38 65 et sur notre site internet : www.golferouen.fr à partir du vendredi 1^{er} juin à 14h00.

Marques des départs :

- Messieurs : blanches
- Dames: bleues
- Professionnels : blanches et bleues

Départage :

En cas d'égalité pour la 1ère place du classement brut, le départage se fera en play-off trou par trou sur les trous n° 1 et 6 en boucle. Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et dernier trou.

Pour les autres places, le départage se fera selon les règles du plan informatique fédéral.

Dotation :

Seront récompensés 3 prix brut et 1 prix net dans chaque série.

Une dotation spécifique sera établie pour les professionnels.

Remise des prix :

Elle aura lieu à l'issue du 2^e tour le dimanche 3 juin.

Comité de l'épreuve :

1 ou 3 représentant(s) du club organisateur

1 Arbitre désigné par la Ligue

1 Représentant de la Ligue de Normandie

En cas de besoin, le Comité de l'épreuve se réserve le droit de prendre toutes dispositions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve, éventuellement en modifiant le présent règlement, en conformité avec les règles de golf.